

Article paru le 16 novembre 2017

VIVEROLSTRAITEMENT DES DÉCHETS

La déchèterie est de nouveau opérationnelle

C'est à la suite de nouvelles réglementations concernant les déchèteries que le Sivom (Syndicat intercommunal à vocations multiples) d'Ambert a procédé aux travaux de réhabilitation, afin d'accueillir des nouveaux flux de tri sélectif et de garantir la sécurité des usagers.

Le territoire intercommunautaire Ambert Livradois Forez compte sept déchèteries, dont celle de Viverols. Fermée depuis le 25 juillet pour des travaux de réhabilitation, elle vient de rouvrir ses portes, pour le plus grand plaisir de ses usagers. C'est à la suite de nouvelles réglementations concernant les déchèteries que le Sivom d'Ambert a procédé aux travaux de réhabilitation, afin d'accueillir des nouveaux flux de tri sélectif et de garantir la sécurité des usagers. M. Tournebize, responsable des différents sites auprès du Sivom d'Ambert rappelle que ces travaux, dont le coût avoisine les 190 000 euros (HT), ont été financés en partenariat avec le conseil départemental du Puy-de-Dôme et l'Ademe (Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie). La déchèterie de Viverols a été créée en juin 1998 et accueille entre 100 et 150 personnes par semaine. Depuis sa création, le site est devenu un des équipements

incontournables dans la gestion des déchets ménagers. Les travaux effectués vont permettre d'optimiser les performances de tri et de stockage : deux quais de vidage supplémentaires ont été réalisés pour accueillir plus de flux. Afin d'améliorer le stockage des déchets dangereux, deux caissons, demandés par la filière EcoDDS, aux accès restreints et contrôlés sont désormais opérationnels. Une plateforme de broyage a également été mise en place. L'amélioration de la circulation pour les piétons et les véhicules passe par la refonte d'une signalétique, qui sera terminée dans les prochains jours. Enfin, on soulignera la sécurisation des installations, avec la présence de garde-corps normalisés rendus obligatoires, pour sécuriser les quais de vidage et éviter les risques de chute.